

## Autres organismes

### La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

#### Décision n° 2018-33 du 19 décembre 2018 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;  
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;  
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);  
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;  
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général;  
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Olivier Segalla, directeur commercial, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 100 000 €;
- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € pour les besoins de l'activité de la direction commerciale.

#### Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2018 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

#### Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 décembre 2018.

*Le directeur commercial,*

OLIVIER SEGALLA

*Signature sous la mention manuscrite :*

« Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

*Le président-directeur général,*

MARC SCHWARTZ

*La directrice générale adjointe,  
directrice des productions d'art,*

CATHERINE DISTLER